



Une opportunité d'obtenir le maximum entre un coupon de 7% par année écoulée et 100% de la performance de l' Eurostoxx 50®.
Le capital n'est pas garanti à l'échéance.
Durée d'investissement conseillée : 8 ans, sauf remboursement anticipée.

À partir de la 3^{ème} année, une opportunité d'obtenir le maximum entre un coupon de 7% par année écoulée et 100% de la performance de l'indice Euro Stoxx 50 depuis l'origine¹.

Une perte en capital égale à la baisse de l'indice, si l'indice EURO STOXX 50® enregistre une baisse à l'échéance de plus de 40%.

Une protection à l'échéance du capital initialement investi, si l'indice Euro Stoxx 50® n'a pas enregistré de baisse de plus de 40% à cette date.

- Eligibilité : Assurance-vie et compte titres
- Instrument financier de droit français non garanti en capital à l'échéance
- La valorisation du titre pourra connaître de fortes fluctuations, en particulier si, à l'échéance, l'indice est proche de 60% de sa valeur à l'origine¹

Un mécanisme de remboursement anticipé activable à partir de la 3^{ème} année

Si la performance, depuis l'origine¹, de l'indice Euro Stoxx 50® (*hors dividendes*) est positive ou nulle à une des dates de constatation annuelle (*2 premières années exclues*), un mécanisme de remboursement anticipé est activé.

L'investisseur reçoit :

**l'intégralité du capital initial
+ le maximum entre un gain de 7% par année écoulée
et 100% de la performance positive de l'indice
depuis l'origine¹.**

Une protection du capital à l'échéance jusqu'à -40% de baisse de l'indice

À l'échéance des 8 ans et en l'absence de remboursement anticipé, on observe la performance de l'indice Euro Stoxx 50® depuis l'origine¹ (*hors dividendes*).

Si cette performance est positive ou nulle, l'investisseur reçoit :

**l'intégralité du capital initial
+ le maximum entre un gain de 7% par année écoulée
(soit 56%) et 100% de la performance positive de
l'indice depuis l'origine.**

Si cette performance est négative mais supérieure ou égale à -40%, l'investisseur reçoit :

l'intégralité du capital initial

Sinon, l'investisseur reçoit :

**la Valeur Finale² de l'indice Euro Stoxx 50®
multipliée par le capital initial**

Dans ce dernier scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance, à hauteur de la baisse de l'indice depuis l'origine.

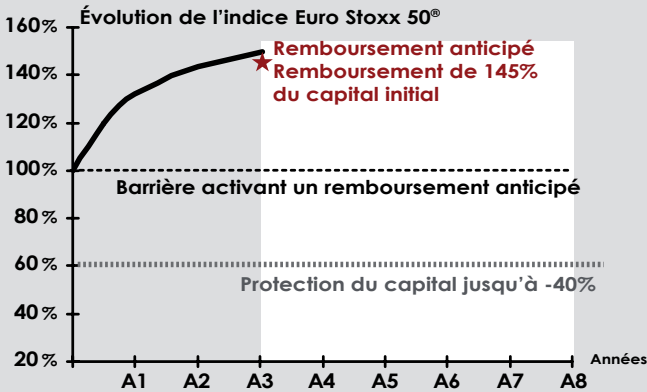
¹ à la Date de constatation initiale, le 25 juin 2010

² La Valeur Finale de l'indice est déterminée le 25 juin 2018 en pourcentage de sa valeur à l'origine

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

Marché haussier à court terme

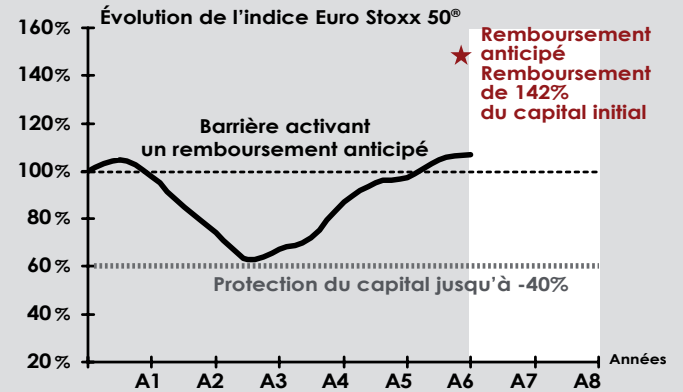


En année 3, la performance depuis l'origine de l'indice Euro Stoxx 50[®] est positive et égale à +45%. Le mécanisme de maturité anticipée est activé et l'investisseur reçoit :

- l'intégralité du capital investi
- + le maximum entre un gain de 7% par année écoulée (soit $3 \times 7\% = 21\%$) et 100% de la performance positive (soit 45%).

soit un remboursement de 145% du capital initial, correspondant à un TRA¹ de 13,18%.

Marché haussier à moyen terme



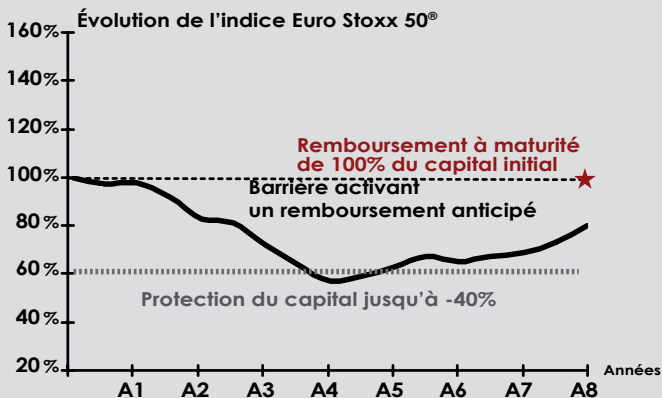
La performance depuis l'origine de l'indice Euro Stoxx 50[®] est négative aux années 3 à 5, le produit continue.

En année 6, la performance depuis l'origine de l'indice Euro Stoxx 50[®] est positive et égale à +7%. Le mécanisme de maturité anticipée est activé et l'investisseur reçoit :

- l'intégralité du capital investi
- + le maximum entre un gain de 7% par année écoulée (soit $6 \times 7\% = 42\%$) et 100% de la performance positive (soit 7%).

soit un remboursement de 142% du capital initial, correspondant à un TRA¹ de 6,01%.

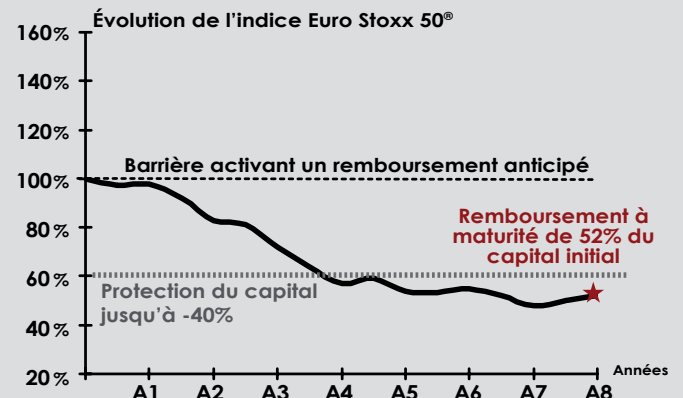
Marché durablement baissier



La performance depuis l'origine de l'indice Euro Stoxx 50[®] est négative aux années 3 à 8.

Cette performance négative, égale à -20%, est néanmoins supérieure à -40% à la date d'échéance (année 8). Le capital de l'investisseur est donc remboursé à hauteur de l'intégralité du capital initial, ce qui correspond à un TRA¹ de 0%.

Marché durablement et fortement baissier



La performance depuis l'origine de l'indice Euro Stoxx 50[®] est négative aux années 3 à 8.

En année 8, la performance depuis l'origine de l'indice Euro Stoxx 50[®] est inférieure à -40% et égale à -48%. L'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice, soit 52% du capital initial, ce qui correspond à un TRA¹ de -7,85%.

L'investisseur subit alors une perte en capital égale à la baisse de l'indice.

¹ Taux de rendement actuariel brut

L'indice Euro Stoxx 50® : l'indice de référence des valeurs européennes

L'indice Euro Stoxx 50® est composé des 50 valeurs les plus importantes de la zone euro représentant les plus grosses capitalisations boursières. Cet indice, représentatif des différents secteurs d'activités, a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie européenne. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité.

Évolution de l'indice Euro Stoxx50®

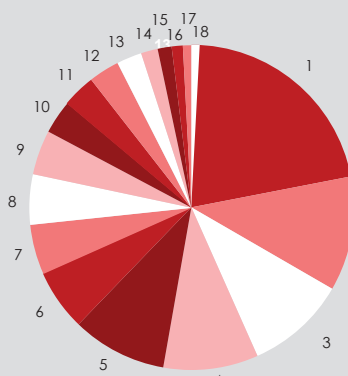
14/04/2000 - 14/04/2010 (PAR)



LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

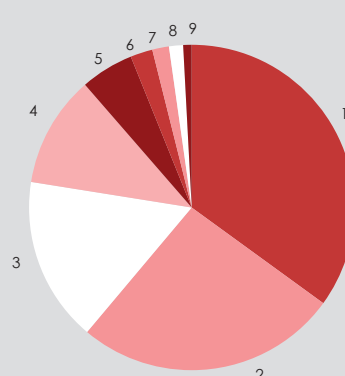
Répartition sectorielle

- 1 - Banque 20.3%
- 2 - Services publics 10.7%
- 3 - Assurance 9.6%
- 4 - Pétrole & Gaz 9.3%
- 5 - Opérateurs télécoms 9.0%
- 6 - Chimie 6.5%
- 7 - Biens & services industriels 5.7%
- 8 - Agroalimentaire 5.5%
- 9 - Technologie 4.5%
- 10 - Biens d'équipement 4.0%
- 11 - Santé 3.6%
- 12 - Construction 3.2%
- 13 - Automobile 2.0%
- 14 - Ressources basiques 1.8%
- 15 - Média 1.5%
- 16 - Distribution 1.4%
- 17 - Immobilier 0.8%
- 18 - Services financiers 0.7%



Répartition géographique

- 1 - France 35.6%
- 2 - Allemagne 26.6%
- 3 - Espagne 14.6%
- 4 - Italie 10.5%
- 5 - Pays-Bas 5.9%
- 6 - Finlande 2.5%
- 7 - Luxembourg 1.8%
- 8 - Belgique 1.6%
- 9 - Irlande 0.8%



Source : www.stoxx.com le 19/04/2010

Avantages

- De l'année 3 à l'année 7, si l'indice Euro Stoxx 50® est stable ou enregistre une progression depuis l'origine à l'une des dates de constatation annuelle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé. L'investisseur reçoit le maximum entre un gain de 7% par année écoulée et 100% de la performance positive de l'indice depuis l'origine, majoré du remboursement de l'intégralité de son capital.
- A l'échéance, si le mécanisme de maturité anticipée n'a pas été activé et que la performance de l'indice depuis l'origine est positive ou nulle à la date de constatation finale, l'investisseur reçoit le maximum entre 56% et 100% de la performance positive de l'indice depuis l'origine, majoré du remboursement de l'intégralité de son capital.
- A l'échéance, si la performance de l'indice depuis l'origine est comprise entre 0% et -40% à la date de constatation finale, l'investisseur bénéficie alors du remboursement de l'intégralité de son capital initial.

Inconvénients

- La protection conditionnelle du capital ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 25/06/2010, et conservant l'instrument financier jusqu'à sa maturité effective. La valeur d'Euro Max peut être à tout moment inférieure ou supérieure à sa valeur nominale de 1000 euros fixée à l'émission. En effet, celle-ci reste fonction des différents paramètres de marché l'influençant.
- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. En effet, à la date d'échéance, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et si l'indice EURO STOXX 50® termine en baisse de plus de 40% depuis l'origine, l'investisseur subira une perte en capital égale à la baisse de l'indice, qui peut être totale dans le cas extrême où l'indice aurait une valeur nulle à l'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 3 à 8 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice EURO STOXX50®.

Principales caractéristiques financières

<p>Type Instrument financier de droit français non garanti en capital à l'échéance</p> <p>Emetteur Crédit Agricole CIB FS</p> <p>Garantie Crédit Agricole CIB <i>(MOODY'S Aa3, Standard & Poors AA-, Fitch AA-)</i></p> <p>Devise EUR</p> <p>Cotation Bourse du Luxembourg</p> <p>Code Isin FR0010881623</p> <p>Date d'émission 25 juin 2010</p>	<p>Eligibilité Assurance-vie</p> <p>Date d'échéance 9 juillet 2018</p> <p>Date de constatation initiale 25 juin 2010</p> <p>Période de Commercialisation Du 26 avril 2010 au 20 juin 2010</p> <p>Valeur nominale initiale 1 000 Euros</p> <p>Prix d'émission 100% de la Valeur nominale</p> <p>Remboursement anticipé Mécanisme de remboursement anticipé activable tous les ans à partir du 9 juillet 2013 <i>(inclus)</i></p>	<p>Sous-jacent Indice Euro Stoxx 50® <i>(Bloomberg : SX5E Index)</i> www.stoxx.com</p> <p>Marché secondaire Liquidité hebdomadaire avec une fourchette d'achat/vente maximum de 1%, dans les conditions normales de marché</p> <p>Commission de souscription Néant <i>(Hors frais de courtage éventuellement facturé par l'intermédiaire financier)</i></p> <p>Commission de distribution Crédit Agricole CIB paiera aux distributeurs une rémunération équivalente au maximum à 1% par an du montant effectivement placé jusqu'à la Date d'échéance.</p>
---	--	---

Avertissement

Ce document est produit à titre d'information uniquement et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de souscription. Il ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que :

- Les protections sont accordées pour un investissement réalisé pendant la période de commercialisation et une conservation du produit jusqu'à l'échéance.
- Euro Max, en raison de sa nature, est caractérisé par un degré de risque élevé qui est dû, entre autres, à la volatilité de l'indice, au niveau du marché actions, aux taux d'intérêt, au risque de crédit sur l'émetteur et/ou son garant et à l'éventuel risque de liquidité du produit.
- La valorisation d'Euro Max en cours de vie dépend de paramètres financiers complexes ; elle peut donc évoluer indépendamment de l'indice EURO STOXX 50®, connaître de fortes fluctuations (en particulier avant les dates d'observation de l'indice si le cours de l'indice est proche d'une barrière et si, à l'échéance, l'indice est proche de 60% de sa valeur à l'origine) et être inférieure au capital investi.
- En cas de défaut de l'émetteur d'Euro Max, l'investisseur est exposé à un éventuel défaut du garant (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché des titres)
- Dans les conditions prévues dans le prospectus, le remboursement anticipé, notamment pour raisons fiscales ou dans les autres cas d'exigibilité anticipée des obligations, se fera à la juste valeur de marché des titres qui pourra être inférieure à leur prix d'émission
- En cas de survenance de certains événements affectant l'indice EURO STOXX 50® (tels que notamment la modification de la méthode de calcul, la cessation permanente du calcul et de publication de l'indice, ou le remplacement de l'indice par son promoteur, l'Emetteur, à sa seule discrétion, pourra décider soit de remplacer l'indice EURO STOXX 50® par l'indice modifié ou l'indice de substitution soit de mettre fin à ses obligations au titre d'Euro Max en remboursant par anticipation les titres à leur valeur de marché
- Les éléments ci-dessus ne forment qu'un résumé des informations contenues dans le Prospectus établi en vue de l'émission d'Euro Max et composé du prospectus de base en date du 24 septembre 2009 complété par les suppléments en date du 17 novembre 2009, du 8 février 2010 et des Conditions Définitives (ces quatre documents étant rédigés en langue française). En cas de divergence entre le présent document et le Prospectus, seul ce dernier fera foi. Le prospectus de base a fait l'objet d'une approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, laquelle approbation a été notifiée à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France. Le Prospectus est disponible gratuitement auprès de votre conseiller et publié conformément à la réglementation applicable. Ce Prospectus est publié sur le site internet de la bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de l'AMF (www.amf-france.org) et de Crédit Agricole CIB (www.ca-cib.fr/metiers/derives-actions.htm). Crédit Agricole CIB recommande, conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF de lire attentivement la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus.
- Les investisseurs potentiels doivent avoir une expérience en matière d'investissement portant sur des titres dont les intérêts éventuels et le remboursement sont liés à la performance d'un indice. Ils doivent notamment avoir lu et compris les termes du Prospectus. Ils doivent comprendre les risques liés aux titres et prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement en Euro Max au regard de leur propre situation financière et patrimoniale, de leur objectif d'investissement, de la présente information et de la fiscalité applicable. Les porteurs des titres sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans le Prospectus.

L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et hors frais relatifs au cadre d'investissement.

L'EURO STOXX 50® (« l'Indice »), ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Avril 2010

NORTIA - Société de Courtage d'Assurances



215, Avenue Le Nôtre - BP 90335 - 59056 ROUBAIX Cedex 1
Tél : 03 28 04 04 04 - Fax : 03 28 04 65 30

SAS au capital de 1 000 000 € - RCS Roubaix Tourcoing 398 621 102 000 43 - N° TVA FR79 398 621 102
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle.
Société immatriculée sous le numéro ORIAS 07 001 890.